



Du 11 décembre 2024
District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : <http://savoie.fff.fr>



AUX PRESIDENT(E)S de club

La réforme de la gouvernance de la FFF permet aux présidents de club de participer à l'élection du président de la FFF.

L'Assemblée Fédérale électorale se déroulera de manière dématérialisée, via une plateforme de vote en ligne, **du mardi 10 décembre 2024 à 10h00 au mercredi 11 décembre 2024 à 18h00.**



Vous allez recevoir par mail (boîte club et boîte personnelle) les directives.

Il est donc important de les consulter régulièrement.

Il est aussi important de participer à la vie démocratique de la FFF en votant !



Demande de médailles Jeunesse et Sports

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club

(Dirigeant /dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations) par l'obtention d'une médaille jeunesse et

Sports (bronze argent ou or)

sont priés de contacter:

Carole VINIT au 07 88 67 32 78.

Avant le **27 janvier 2025** délai de rigueur

Médaille de bronze à partir de 6 années

Médaille d'argent après 10 années dont 4 après la médaille de bronze

Médaille d'or après 15 années dont 5 après la médaille d'argent.

SOMMAIRE

Comité directeur	pages 2-3	Commission Féminines	page 32
Secrétariat	page 3-4	Commission Foot Loisirs – Nouvelles pratiques.....	page 33
Trésorerie.....	page 5	Commission Technique.....	pages 34 à 38
Commission Délégations.....	page 6	Commission des Règlements	pages 39 à 40
Commission FMI	pages 7-8	Commission appel en matière règlementaire.....	pages 41
Commission Sportive.....	pages 9 à 13	Commission des Arbitres	pages 42 à 49
Commission des Jeunes.....	pages 14 à 20	Commission FAFA.....	pages 50 à 52
Commission Futsal	pages 21 à 27	Commission de Discipline.....	pages 53 à 56
Commission des Coupes	pages 28 à 30	Annexes :	page 57



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 9 décembre 2024

Note aux Clubs

Week-end des bénévoles

Le prochain « week-end des bénévoles » à Clairefontaine est prévu les **15 et 16 mars 2025**. La Savoie doit proposer 6 bénévoles.

Le départ est prévu tôt le samedi matin. Le retour tard le dimanche soir. Tous les frais sont pris en charge par la FFF et le district. Les critères sont les suivants :

Être bénévole licencié dirigeant ou volontaire de club comptant moins de **7 ans** d'ancienneté, Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement, Être au maximum 2 bénévoles du même club. Les clubs doivent envoyer les noms de leurs candidats au district **avant le 15 janvier**.

L'AG du district

L'AG du district se tiendra le samedi 21 juin après-midi. Les clubs intéressés pour l'organiser doivent candidater au district pour le **31 janvier au plus tard**.

Rencontres de dialogues et d'échanges avec les clubs.

Le district va organiser des rencontres de dialogues et d'échanges avec les clubs.

La 1^{ère} concernera les clubs de Tarentaise et se déroulera le **mercredi 18 décembre à 18h45 à la salle polyvalente de la Bâthie**.

La présence des clubs est vivement souhaitée. Voir courrier en annexe du PV.

Clubs concernés : FC HAUTE TARENTEISE, UO ALBERTVILLE, ALBERTVILLE SPORT 73, ES TARENTEISE, AS MONTAGNY, AS BOZEL, US LA BATHIE, FC MERCURY, AS UGINE, MARTHOD SP, US GRIGNON, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, AS FUTSAL MOUTIERS, FC BEAUFORTIN QUEIGE.



Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives

Vous trouverez en P.J. la note concernant "Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives".

Le district rappelle qu'une rencontre de foot peut être filmée, mais UNIQUEMENT pour un USAGE INTERNE à des fins d'analyses techniques. Ainsi la diffusion d'images ou de vidéos en dehors de ce cadre (réseaux sociaux, internet, ...) est FORMELLEMENT INTERDITE.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions de la part des instances du football, mais ils peuvent aussi faire l'objet de plaintes auprès des tribunaux !!!

Crédit Mutuel

SECRÉTARIAT

RÉUNION du Lundi 9 Décembre 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 2 Décembre 2024 au 9 Décembre 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers

Sandra FONTI

Commission des Règlements:

US LA RAVOIRE – FC DU NIVOLET

Commission d'appel en matière réglementaire :

ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - FC DE HAUTE TARENTEISE



Commission Sportive:

FC DE HAUTE TARENTEISE (2) - ALBERTVILLE FOOT 73 - A.S. MONT JOVET BOZEL (3) - ENT. VAL D HYERES - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY(2) - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL (2) - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (3) - U.S.C. AIGUEBELLE (6)- GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (3) - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - U.S. LA RAVOIRE - AIX F.C. - F.C. DU NIVOLET (2)- A.S. D'UGINE (3)- MARTHOD SP. - AS CUINES LA CHAMBRE VAL D ARC (3) - F.C. SUD LAC (2) - CA YENNE - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - U.S. LA MOTTE SERVOLEX (6) - F.C. LA ROCHETTE - U.S. GRIGNON (2) - Association Futsal Rochette Olympique - COGNIN SP. (3) - F. C. CHAMBOTTE - A.S. LE MONTCEL - F.C. VILLARGONDRAN - U.S. DOMESSIN (2) - US Modane (2) - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE - F.C. LAISSAUD - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - A.S. NOVALAISIEENNE - APREMONT FC - A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY - FUTSAL BOURGET UNITED - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - FC CHAUTAGNE (2)- FC LA ROCHETTE – MAIRIE DE ST ETIENNE DE CUINES – FC DES BAUGES - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (2)

Commission Des Arbitres:

Sandra FONTI - Sauveur MICALLEF (2)- GALIANO Clarence. - KARABULUT - FC DE HAUTE TARENTEISE - TAYLAN Baris – Gérard SOTO - - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE – Yohan MARTINET – SPADA Jérôme - ES TARENTEISE – MAAMRI Said – FC DU NIVOLET –BUTEL Jean-Pierre

Commission De Discipline:

Courrier :

Christophe DUPAYS - MONTMELIAN A. - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - A.S. LA BRIDOIRE - A.S. NOVALAISIEENNE - C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE - TAYLAN Baris –Badr CHAMMY – Laurent CABY – ES CHAUTAGNE

Rapport :

U.S.C. AIGUEBELLE - YANN LAMBERLIN - F.C. DU NIVOLET - ENT. S. DE TARENTEISE (8) – CHALLES SF – Bilel CHAFAI

Commission des Délégations:

U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE

Commission FFA:

Mairie d'UGINE





TRÉSORERIE

COMMISSION DES FINANCES

Réunion du 9 décembre 2024

Présents : Anselme, Cohen, Janet

Etude du dossier du club de futsal U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 concernant les sommes dues au district.
La commission des finances réunie ce jour observe que :

- Le club doit au district la somme de 613,00 € au 31 octobre 2024 (PV du 13 novembre).
- Le versement n'a pas eu lieu à la date limite du 25 novembre. De ce fait, le club est amendé de 50 € supplémentaires (PV du 13 novembre).
- Le district de Haute-Savoie a été tenu informé de cette problématique.
- Aucun versement n'est intervenu à ce jour.
- Les sommes dues le sont depuis de très nombreux mois.

Par soucis d'équité envers tous les clubs savoyards qui ont honoré dans les temps leurs créances envers le district, la commission des finances décide de mettre en application l'article 39 bis – 3 des règlements du district. De ce fait, le club est prié de faire parvenir cette somme au district sous 15 jours à compter de cette parution. En cas de non-régularisation dans ce délai, un retrait de 4 points au classement du championnat de son équipe « une » sera appliqué dans un premier temps. Il est rappelé que la sanction extrême (prévue dans nos règlements) pourra aller jusqu'à l'exclusion du championnat.





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

11 décembre 2024

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**

Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club :
n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci-joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS





COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

11 décembre 2024

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I. Match U13

Trop de matchs ne sont pas faits avec les tablettes

Je rappelle que vous devez nous contacter pour résoudre les problèmes liés à cette non-utilisation.

F.M.I. incidents rencontrés ces derniers temps

Suite à quelques incidents rencontrés ce week-end **avec une nouvelle version réservée aux clubs nationaux**, nous rappelons que vous devez utiliser la version actuelle 3.9.0.0 qui ne se trouve plus sur le PLAY-STORE pour les compétitions de district.

F.M.I. Installation de l'application F.M.I. plus disponible sur le Play Store

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées



4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source

F.M.I. RAPPEL

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

L'utilisation de la FMI est : **OBLIGATOIRE.**

FMI Procédure matchs non joués

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI Procédure d'effacement données et cache

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe

[FMI_procedure_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI Documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 9 décembre 2024

Présents : Sauveur MICALLEF, Cédric YSARD, Jacky GACHET.

Absence du 13 décembre 2024 au 16 décembre 2024 de Cédric YSARD

Pour toute information concernant la sportive veuillez contacter

Adjoint : Sauveur MICALLEF

RAPPEL REGLEMENTS SPORTIF DU DISTRICT

En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenus par téléphone (message vocal si besoin).

A partir du 13 décembre 2024 la commission appliquera le règlement du District

Les clubs recevant ne respectant pas ces directives seront Amendé.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

COURRIERS CLUBS

F.C APREMONT : terrain impraticable du 08 décembre 2024

Jacky GACHET : lu et noté, reçu rapport terrain impraticable de Laissaud

U.SC AIGUEBELLE1 ET 2 : terrain impraticable du 08 décembre 2024

André TOGNET : lu et noté rapports terrains impraticables à AIGUEBELLE et CUINES du 08 décembre 2024

A.S NOVALAISIEENNE : terrain impraticable du 08 décembre 2024, et problème FMI suite Annulation en attente du rapport du délégué de secteur Alain CARAGLIO.

Gille HUNSTESDT : lu et noté, reçu rapport terrain impraticable de GRIGNON

F.C LAISSAUD : terrain impraticable du 08/12/2024

U.S GRIGNON : terrain impraticable du 08/12/2024

F.C SUD LAC : terrain impraticable Arrêté Municipal



A.S CUINES : terrain impraticable le 08/12/2024 reçu Arrêté Municipal

F.C VILLARGONDRAN : terrain impraticable le 08/12/2024 reçu Arrêté Municipal

COGNIN SP : terrain impraticable reçu Arrêté Municipal valable jusqu'au 17 décembre 2024

F.C CHAMBOTTE : terrain impraticable la BIOLLE, EntreLacs

U.S.M : terrain impraticable reçu Arrêté Municipal

Mr Christophe VALENTINO : lu et noté, reçu rapport délégué de secteur terrain impraticable Le 07 décembre 2024 EntreLacs

HFCC : lu et noté, faite la demande de désidérata sur FOOTCLUB lors de votre réengagement.

A.S BOZEL : lu et noté, reçu arrêté municipal pour le 08 décembre 2024

Lu et noté, démarche de terrain de repli à ALBERTVILLE n'ayant pas aboutie.

HAUTE TARENNAISE : lu et noté, nécessaire fait

Lu et noté, décision révisée après éléments apportés par le **F.C CHAMBOTTE**

Serge COHEN : lu et noté, reçu rapport terrain impraticable Apremont

Commission règlement : lu et noté Transmis dossier commission Sportive, Abandon de terrain en D4B U.O.A2/ MAURIENNE C.A2

NOTE AUX CLUBS

Mr Daniel BARTHOLOME, délégué de secteur sur bassin Chambérien à contacter en cas des mauvaises Conditions climatiques.

Match Aller N° 28961407 D3B du 01 décembre 2024 A.S CUINES 2/ ET. S LE BOURGET 1

Reçu Arrêté Municipal du 01 décembre 2024 club A.S CUINES.

Mail du club ET. S Le BOURGET expliquant les faits.

Appel téléphonique du club local pour informer du terrain impraticable aux membres de la commission et au club visiteur aux alentours de 10H , le club adverse accepte l'inversion et applique l'article 26-10-2 des règlements du District.

Le club de L'A.S CUINES refusant l'inversion.

La commission Sportive décide de donner match perdu par pénalité -1pt au club

A.S CUINES pour non-application de l'article 26-10-2 des Règlements du District.

Amende pour non-inversion, fiche navette suivra à la trésorerie

Match N° 28655605 D4B du 23 novembre 2024 U.O.A 2 / MAURIENNE CA 2

Après avoir lu le rapport de l'arbitre,

Article 15-1-2 Règlement du District,

Abandon de terrain pour l'équipe C.A MAURIENNE 2.

La commission donne match perdu par pénalité -1 point au club Maurienne C.A 2 et homologue le match

Amende 175€ District, fiche navette trésorerie



PHASE de PRINTEMPS

Concernant la phase de printemps, ci-dessous les modalités de la phase 2 en D5 :

Poule A NIVEAU 1 Pour accession en D4

5 premières équipes POULE A + 5 premières équipes POULE B (10 équipes).

Poule B NIVEAU 2

Les autres équipes + éventuellement les nouveaux inscrits

Poule A

AIX 3
ENT.S. DRUMETTAZ 3
COGNINSP2
HFCC2
F.C SUD LAC 2 OU A.S NOVALAISE2
En attente de décision disciplinaire
AF73
F.C MERCURY 3
U.S LA BATHIE 2
F.C CHALLES 2
A.S BOZEL 2

Poule B

F.C SUD LAC 2 OU AS NOVALAISE 2
attente de décision disciplinaire
U.S DOMESSIN 2
ENT VAL D'HYERES 3
A. S LA BRIDOIRE 2
ENT CHAUTAGNE 2
A.S HTE COMBE 2
F.C LA ROCHETTE 2
F.C ST MICHEL2
U.S GRIGNON 2
E.S TARENTEAISE 3

Les clubs qui désirent engager une équipe en D5 POULE B printemps

Doivent le faire par mail avant le 19 janvier 2025

Pour toute information sur le déroulement, prendre contact avec un membre de la Commission.

MATCH Commissions Compétentes

Commission Appel en attente décision avant homologation :

Match N° 28653375 D1 20H du 28 septembre 2024

Match Arrêté (extinction de l'éclairage)

ST PIERRE SPORT1 – U.S CHARTREUSE 1

Commission Règlement en attente avant homologation :

Match D3A N° 28959397, A.P.C.R 2/ US DOMESSIN 1 du 10 novembre 2024

Dossier Discipline en attente décision avant homologation :

Match N°29455061 (Arrêté) D5A du 17 novembre 2024 A.S NOVALAISIEENNE 2 F.C SUD LAC 2

Commission Appel en attente avant homologation :

Match N°28961393 D3B , US GRIGNON 1/FC SAINT MICHEL 1 du 17 novembre 2024.

Commission Règlement en attente décision avant homologation :

Match N°28958136 D4A, du 24/11/2024 FC LAISSAUD2 / A.S BRIDOIRE 1



HOMOLOGATIONS

Match N°28959407 : US DOMESSIN1 - CHALLES SF 1 seniors D3 poule A du 17 novembre 2024.

La Commission règlement décide match perdu par pénalité à l'US DOMESSIN1

Résultats :	CHALLES SF :	2buts, 3pts
	US DOMESSIN :	0but -1pt

Match N° 28655605 D4B du 23 novembre 2024 U.O.A 2 / MAURIENNE C.A 2

Donne match perdu par pénalité -1point au club Maurienne C.A 2

Résultats :	U.O. A 2 :	2 buts, 3pts
	MAURIENNE C.A 2 :	0 but, -1pt

MATCH Reporté, Reprogrammé

ERRATUM : Match Aller N°28650408 D1 du 24 novembre 2024 HAUTE TARENTEISE 1/F.C CHAMBOTTE 2

La Commission Sportive décide,

Après avoir pris connaissance des arrêtés municipaux et rapport de la déléguée de secteur, concernant l'impraticabilité des deux terrains du club de FC HAUTE Tarentaise et avec justification du club du F.C CHAMBOTTE ne pouvant pas inverser la rencontre faute de terrain à la BIOLLE et ENTRELACS, la commission annule la sanction parue sur le PV N°699 du 04 décembre 2024, rencontre du D1 HTE TARENTEISE 1/ F.C CHAMBOTTE 2 Match aller et décide de programmer la rencontre le 15 décembre 2024 à 14H30

(Attention en cas de mauvaises conditions météorologique, Terrain de repli ou application de l'Article 26-10-2 inversion)

Journées 12 du 7 décembre 2024 et 8 décembre 2024 (Retour) Matchs remis

Match Retour n°28650420 D1 du 8 décembre 2024, U.S.C AIGUEBELLE 1/ A.F MONTMELIAN 1

Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30 **En attente accord des deux clubs**

Match Retour n°28653391 D1 du 8 décembre 2024, F.C LAISSAUD1/ U. S. CHARTREUSE 1

Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30.

Match Retour n° 28650188 D2 du 8 décembre 2024, U.S LA MOTTE SERVOLEX 2/ ENT CHAUTAGNE 1

Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30

Match Retour n°28650185 D2 du 8 décembre 2024 F.C VILLARGONDRAN1 / ENT.S DRUMETTAZ

Reprogrammé le 15 décembre 2024

Match Retour n°28650186 D2 du 8 décembre 2024 A.S CUINES 1/ J.S CHAMBERY2

Reprogrammé le 14 décembre 2024 à 14H30. **En attente accord des deux clubs**

Match Retour n° 28959422 D3A du 8 décembre 2024, F.C CHAMBOTTE 3/ A.S BRISON 1

Reprogrammé le 14 décembre 2024 à 19H. **En attente accord des deux clubs**



Foot SAVOIE



PV N°700 du 11 décembre 2024

Match Retour n°28959420 D3A du 8 décembre 2024, A.S NOVALAISE1 / U.S LA RAVOIRE2
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30.

Match Retour n° 28959421 D3A du 8 décembre 2024 F.C SUD LAC 1/US DOMESSIN1
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30.

Match Retour n° 28961411 D3B du 8 décembre 2024, U.S GRIGNON 1/ A.F MONTMELIAN2,
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30

Match Retour n° 28961415 D3B du 8 décembre 2024, F.C APREMONT /F.C MERCURY BELLE ETOILE2,
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30.

Match Retour n°28655693 D4B du 8 décembre 2024, U.S.C AIGUEBELLE 2/ CA MAURIENNE2,
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 12H15.

Match Retour n° 28961410 D3B du 8 décembre 2024, A.S BOZEL 1/ F.C BAUGES
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30

Match Aller n° 28650408 D1 du 24 novembre 2024 HAUTE TARENTEISE1/ F.C CHAMBOTTE2
Reprogrammé le 15 décembre 2024 à 14H30, se jouera sur le stade de BOURG ST MAURICE - Stade
Albert MARTIN

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot.net ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté. Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et le numéro du match.





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunions du 9 décembre 2024

COURRIER RECU

Reçu :

ST-BALDOPH : Terrain impraticable - pas d'appel au délégué de secteur

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

14 décembre 2024

Matches : du 14 décembre 24.

Match N° 28860607 FC ST-BALDOPH / ES-TARENTEISE à 14 H 30

NOTE AUX CLUBS - INFORMATION

**En cas de terrain impraticable les matchs devront obligatoirement être inverses
ARTICLE 26-10-2**

Les clubs doivent vérifier le planning d'occupation des terrains car trop de changement tardifs !!!

HOMOLOGATIONS

Match N° 28860612 ES-TARENTEISE / GAPS Match perdu à EST par pénalité

GAPS 2 BUTS 3 POINTS

ES TARENTEISE 0 BUT MOINS 1 POINT





U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

11 décembre 2024

TOUS les matchs sont programmés à **14h30** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

LA RAVOIRE tous les matchs se joueront à 16H30 au stade M. BASSET

UO ALBERTVILLE tous les matchs se joueront à 17H00 stade H. DUJOL (SAUVAY)

COURRIER

AIX FC/ GAPS / US LA MOTTE SERVOLEX

PROGRAMMATION du 14 décembre 2024

N° 29536180 US DOMESSIN- FC CHAMBOTTE se jouera à 14H30 à DOMESSIN

N°29550022 US CHARTREUSE GUIERS – FC BAUGES se jouera à 14H00 à SAINT LAURENT DU PONT



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 9 décembre 2024

Courriers des clubs

LA SAVOYARDE: reçue feuille de match

A l'intention du secrétaire de l'ENT. BASSE MAURIENNE

Toute demande de modification de date ou heure doit se faire sur FOOTCLUB acceptée par l'équipe adverse. Dans l'éventualité d'une défaillance informatique, toujours prévenir la commission responsable de la catégorie.

Match non joué pour terrain impraticable.

D.2 POULE A. JOURNEE 08 DU 24/11/2024.

Match N°. 29423074. A.S. BOZEL 1 / G.J. LA SAVOYARDE 2. Ce match est programmé le : 08 décembre. Sur le terrain de repli du G.J. LA SAVOYARDE à MONTMELIAN.

L'équipe visiteuse ne s'est pas présentée :

A.S. BOZEL 1^{er} forfait, vous êtes amendé (52 €)

U15 à 8

Les deux derniers plateaux de la journée 09 programmés le : 8 décembre 2024.

Si ceux-ci se sont joués, la commission attend vos feuilles de matchs

Pour le championnat printemps, un point sera fait à la rentrée !

U13 Yann THILL : 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 9 décembre 2024

Note aux clubs

• L'accession au critérium régional pour la phase de printemps ne se fera uniquement via la poule D1-A pour les 3 premières équipes du classement.

Ils seront nommés le 16 décembre 2024, suite attente décision de la commission règlement à la suite de réserve déposée par AIX LES BAINS.

• En cas d'égalité entre deux clubs ils seront départagés par le goal avérage particulier



FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

La FMI sera obligatoire pour l'ensemble des divisions.

Nous invitons les clubs à vérifier que l'ensemble de leurs éducateurs soit bien accrédité à la FMI sur FOOT-CLUB et qu'ils aient des codes valides pour la phase de printemps.

Un tuto vous est proposé sur le lien suivant pour la préparation de match des week-ends à venir.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbY0>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

FEUILLES DE MATCH D3

- Trop de feuilles de match ne sont pas revenues, de la dernière journée de championnat du 30 novembre 24

- Celle-ci nous permet une meilleure harmonie des poules pour la phase printemps.
(Changements de division...)

Nous vous rappelons qu'il ne sera pas possible de modifier les poules et encore moins les divisions une fois celle-ci mise en place.

- Nous rappelons que la D3 passe aussi en FMI au printemps.
Nous espérons que la trêve vous permettra de former vos éducateurs à la pratique de la tablette.

Nous vous souhaitons à tous de très bonne de vacances, nous sommes déjà en travail sur la phase printemps pour notre part.

U11 Fabien FONTAINE

9 décembre 2024

IMPORTANT : Lors d'un plateau à 8 équipes :

- les rotations se font par niveau et non pas un terrain par niveau car sinon une équipe joue à 10h puis pas avant 11h30.

Donc la marche à suivre est la suivante :

10h : rotation D2

10h30 : rotation D3

11h : rotation D2

11h30 : rotation D3



- Pour les 2èmes matchs, il y a 2 solutions :

Soit j'ai laissé des consignes dans la rubrique COMMENTAIRES sur le FAL via FOOTCLUB, soit c'est gagnant contre gagnant et perdant contre perdant des 1^{ers} matchs ou si match nul, les rapports de force pendant le match. **Les séances de tirs au but sont à proscrire.**

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J4 du 16 novembre 2024

Les clubs suivants sont amendés de 35 euros pour document non parvenu au district :

D2/D3

- AS MONT JOVET BOZEL (feuille d'effectif)
- US GRIGNON 3 (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 16 décembre

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J5 du 23 novembre 2024

D1

- AIX FC 1 et 2 (feuille d'effectif)

D2/D3

- AIX FC 3 ET 4 (feuille d'effectif)
- BIOLLAY FC 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- US CHARTREUSE 2 ET 3 (feuille d'effectif)

DERNIER RAPPEL : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 16 décembre sous peine d'amende de 35 euros.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J6 du 30 novembre 2024

D1

- AIX FC 1 et 2 (feuille d'effectif)
- CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL 2 (feuille d'effectif)
- CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL 1 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- US CHARTREUSE GUIERS 1 (feuille d'effectif)

D2/D3

- AIX FC 3 ET 4 (feuille d'effectif)
- CA YENNE (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- US CULOZ GRAND COLOMBIER (feuille d'effectif)
- BIOLLAY FC 1 ET 2 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL 3 (feuille d'effectif)
- FC VILLARGONDRAN 1 (feuille d'effectif)
- UO ALBERTVILLE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- A.S. MONT JOVET BOZEL 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- US CHARTREUSE GUIERS FEMININES (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 16 décembre sous peine d'amende de 35 euros.



U9 Philippe SALVATORE

Mercredi 11 décembre 2024

Quelques rappels importants :

- Merci de vous référer au document d'organisation pour tout ce qui concerne les lois du jeu (disponible sur le site internet du District – Rubrique « PRATIQUES JEUNES »)
- Pour favoriser le temps de jeu de tous, un seul remplaçant par équipe. Je ne peux pas avoir 3 remplaçants en U9 (cela paraît improbable). Il vaut mieux engager une autre équipe et la confier à un parent bienveillant, qui connaît les règles du jeu.
- On ne peut pas avoir plus de deux équipes du même club par niveau de pratique. Il n'est pas autorisé de contacter le club accueil pour engager cette troisième équipe.
- En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT le club accueil.
- Merci de veiller à la bonne **matérialisation (une ou deux coupelles ou assiettes plates)** et à la mise en place des bonnes **distances (8 mètres)** pour les surfaces du gardien de but (repères pour le GB et la relance protégée = repère pour les joueurs adverses).

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel FAL :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

Amendes pour les clubs suivants à partir du mercredi 11/12/2024 :

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 16/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 1	504423 - AIX F.C.	✗ ⊕
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 16/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 2	518768 - U.S. LA RAVOIRE	✗ ⊕
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 16/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 3	519473 - A.S. MONT JOVET BOZEL	✗ ⊕

Amendes pour les clubs suivants à partir du mercredi 18/12/2024 :

DÉTAIL

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau
<input type="checkbox"/> (1)	Journée 5 - 23/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 1	504423 - AIX F.C.	✗ ⊕
<input type="checkbox"/> (1)	Journée 5 - 23/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 2	551644 - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	✗ ⊕
<input type="checkbox"/> (1)	Journée 5 - 23/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 3	582556 - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	✗ ⊕
<input type="checkbox"/> (1)	Journée 5 - 23/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 4	581459 - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	✗ ⊕
<input type="checkbox"/> (1)	Journée 5 - 23/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	532826 - F.C. ST BALDOPH	✗ ⊕
<input type="checkbox"/> (1)	Journée 5 - 23/11/2024	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 6	546353 - A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC	✗ ⊕

Pour rappel :

Une mise à jour du calendrier U8/U9 a été envoyée le mardi 12 novembre dernier.



U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 11 décembre 2024

Le logiciel F.A.L. (accessible via Footclubs) a été mis en place sur cette phase d'automne. Il permet de déposer les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs pour les catégories U6 et U7.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

U7 : Feuilles de plateaux manquantes :

Amende de 35€ pour AIX FC (feuille de plateau manquante pour la journée du 09 novembre)

Amendes pour les clubs suivants à partir du mercredi 18/12/2024 :

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau
<input type="checkbox"/>	Journée 3 - 23/11/2024	POULE UNIQUE	UNIQUE	SITE 1	564717 - BIOLLAY FOOTBALL CLUB	✗ ⊕

U6 : Feuilles de plateaux manquantes :

Amendes pour les clubs suivants à partir du mercredi 08/01/2025 :

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau
<input type="checkbox"/>	Journée 3 - 30/11/2024	POULE UNIQUE	UNIQUE	SITE 1	504423 - AIX F.C.	✗ ⊕

Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)
- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : edouard.froger@savoie.fff.fr

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle **du début du plateau** :

JOURNÉE 3 - SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024 - CLASSIQUE



SITE 1 - 13h30	SITE 2 - 14h	SITE 3 - 14h
<input type="checkbox"/> ANNULER 560679 - A.S. DE BARBERAZ 730290101 - BARBERAZ - STADE MU... 14 équipe(s)	<input type="checkbox"/> ANNULER 582556 - GROUPEMENT JEUNES DE L'... 732040101 - LE PONT DE BEAUVOISIN ... 12 équipe(s)	<input type="checkbox"/> ANNULER 504423 - AIX F.C. 730080301 - AIX LES BAINS - STADE ... 13 équipe(s)



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 9 décembre 2024

Championnat Bi-Départemental FUTSAL 2025 Liste définitive des équipes inscrites pour le championnat 2024/2025

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

Coupes de Savoie Futsal 2025

Le règlement des coupes sera précisé sur le prochain PV, vous pouvez, pour les équipes qui vont évoluer en catégories U17, U20 et séniors masculins, noter sur FOOTCLUB un référent Futsal pour pouvoir faire la FMI

Catégorie U12/13 MASCULINS :

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{ère} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025 doit rester 15 équipes

2^{ème} journée, samedi 01 ou dimanche 2 février 2025 doit rester 6 équipes

3^{ème} journée, demies finales samedi 15 ou dimanche 16 février 2025 avec 2 poules de 3 équipes.

Finale dimanche 23 février 2025

1^{er} TOUR



PLATEAU A GYMNASSE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE

DIMANCHE 19 JANVIER 25 RENDEZ VOUS 13H00 DEBUT 13H45

CLUB SUPPORT AFUTSAL ROCHETTE O

AF ROCHETTE O
FC ROCHETTE
LA MOTTE
GJ LA SAVOYARDE
GRIGNON

PLATEAU B GYMNASSE DE PONT DE BEAUVOISIN

DIMANCHE 19 JANVIER 25 RENDEZ VOUS 9H00 DEBUT 9H45

CLUB SUPPORT US CHARTREUSE GUIERS

US CHARTREUSE GUIERS
GAPS
SUD LAC
FC CHAMBOTTE
ES DRUMETTAZ M

PLATEAU C GYMNASSE DU COLLEGE DE BARBY

SAMEDI 18 JANVIER 25 RENDEZ VOUS 9H00 DEBUT 9H45

CLUB SUPPORT FC NIVOLET

FC NIVOLET
BARBERAZ
MERCURY
ENT BASSE MAURIENNE
ENT VAL D HYERES

PLATEAU D GYMNASSE DU COLLEGE DE BOURG ST MAURICE

DIMANCHE 19 JANVIER 25 RENDEZ VOUS 9H00 DEBUT 9H45

CLUB SUPPORT FC HAUTE TARENTEISE

FC HAUTE TARENTEISE
ES TARENTEISE
LA BATHIE
AS HAUTE COMBE S
U O ALBERTVILLE

PLATEAU E GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN CHAMBERY

SAMEDI 18 JANVIER 25 RENDEZ 14H00 DEBUT 14H45

CLUB SUPPORT CHAMBERY SAVOIE FOOT

CHY SAVOIE F
US LA RAVOIRE
MODANE
UGINE
LE BOURGET DU L



Catégorie U 14/15 MASCULINS :

1^{ère} journée, samedi 11 ou dimanche 12 janvier 2025 doit rester 12 équipes

2^{ème} journée, samedi 25 ou dimanche 26 janvier 2025 doit rester 6 équipes

3^{ème} journée, demies finales samedi 15 ou dimanche 16 février 2025 avec 2 poules de 3 équipes.

Finale dimanche 23 février 2025

1^{er} TOUR

PLATEAU A

Gymnase des ECHELLES

SAMEDI 11 JANVIER 25 RDV 13H00 DEBUT 13H45

CLUB SUPPORT US CHARTREUSE GUIERS

US CHARTREUSE GUIERS
ENT CHAUTAGNE/CULOZ
FC NIVOLET
FC SUD LAC
FUTSAL BOURGET UNITED

PLATEAU B

Gymnase du Centenaire à LA ROCHETTE

SAMEDI 11 JANVIER 25 RDV 13H00 DEBUT 13H45

CLUB SUPPORT A FUTSAL ROCHETTE O

A FUTSAL ROCHETTE O
FC LA ROCHETTE
ENT BASSE MAURIENNE
AS UGINE
ES TARENTEISE

PLATEAU C

GYMNASE JEAN JAURES CHAMBERY

DIMANCHE 12 JANVIER 25 RDV 8H45 DEBUT 9H30

CLUB SUPPORT DISTRICT

JS CHAMBERY
FC CHAMBOTTE
GJ LA SAVOYARDE
US LA RAVOIRE
GAPS

PLATEAU D

GYMNASE JEAN JAURES CHAMBERY

DIMANCHE 12 JANVIER 25 RDV 13H00 DEBUT 13H45

CLUB SUPPORT DISTRICT

BARBERAZ
US LA MOTTE
FC MERCURY
LE BOURGET DU LAC
UO ALBERTVILLE



Catégorie U 16/17 MASCULINS :

Dates retenues pour les rencontres en élimination directe avec FMI.

1^{ère} journée, samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025. Toutes les équipes

2^{ème} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025. Tour de cadrage si besoin

3^{ème} journée, samedi 01 ou dimanche 02 février 2025 si nécessaire, doit rester 4 équipes.

Demies finales samedi 15 ou dimanche 16 février 2025

Finale dimanche 23 février 2025

TIRAGE 1^{er} TOUR

US CHARTREUSE GUIERS CONTRE FC ST BALDOPH

Gymnase des Echelles, le 4 JANVIER 25 RDV 13H00 DEBUT 14H00

A FUTSAL ROCHETTE O CONTRE AS BARBERAZ

Gymnase du Centenaire LA ROCHETTE le 4 JANVIER 25 RDV 15H00 DEBUT 16H00

US LA RAVOIRE CONTRE ENT EF CHAUTAGNE/CULOZ

Gymnase DELPHINE ET JONATHAN à CHAMBERY le 5 JANVIER 25 RDV 11H00 DEBUT 11H45

GROU JEUNES LA SAVOYARDE CONTRE FC CHAMBOTTE

Gymnase du Centenaire LA ROCHETTE le 4 JANVIER 25 RDV 13H00 DEBUT 14H00

GROUP AVANT PAYS SAVOYARD CONTRE FC MERCURY

Gymnase DELPHINE ET JONATHAN à CHAMBERY le 5 JANVIER 25 RDV 12H45 DEBUT 13H30

UO ALBERTVILLE CONTRE FC NIVOLET

Gymnase DELPHINE ET JONATHAN à CHAMBERY le 5 JANVIER 25 RDV 14H30 DEBUT 15H15

JS CHAMBERY CONTRE ES TARENTEISE

Gymnase DELPHINE ET JONATHAN à CHAMBERY le 5 JANVIER 25 RDV 16H00 DEBUT 16H45

Catégorie U 18/19/20 MASCULINS :

Suivant le nombre d'inscrits, élimination directe avec FMI ou plateaux

1^{er} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025

2^{ème} journée, samedi 01 ou dimanche 02 février 2025

3^{ème} journée, samedi 15 ou dimanche 16 février 2025 si nécessaire

Finale dimanche 23 février 2025

TIRAGE 1^{er} TOUR

US CHARTREUSE GUIERS CONTRE GAPS

FC MERCURY CONTRE FC LA ROCHETTE

FC ST BALDOPH CONTRE UO ALBERTVILLE

ES TARENTEISE CONTRE FC AIX

Ces rencontres devront avoir lieu soit les 4 ou 5, soit les 11 ou 12 soit les 18 ou 19 JANVIER 2025

Merci aux clubs recevant de signaler rapidement à la commission la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

Si impossibilité d'avoir un gymnase, le signaler dans les plus brefs délais, avant le 22 décembre 2024.

Catégorie SENIORS MASCULINS :

Dates des semaines retenues, les matchs pouvant se jouer en semaine, le soir. Les rencontres sont en élimination directe et FMI :

1^{er} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 6 et le 12 janvier 2025

2^{ème} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 20 et le 26 janvier 2025



3^{ème} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 3 et 9 février 2025
Finale le dimanche 23 février 2025.

TIRAGE DU 1^{er} TOUR, DOIT SE JOUER ENTRE LE 6 ET LE 12 JANVIER 2025

AS THONON CONTRE FC VERMILLON

Dimanche 12 janvier 2025 à 20H00 GYMNASSE DU GENEVRAY A THONON

FC LA ROCHETTE CONTRE US LA MOTTE SERVOLEX

DATE, HORAIRES ET LIEU A COMMUNIQUER AVANT LE 22 DECEMBRE 2024

A FUTSAL ROCHETTE O 2 CONTRE CBF 74

Vendredi 10 janvier 25 RDV 20h00 début 21h00 gymnase du centenaire à La Rochette

ASF MOUTIERS CONTRE FUTSAL BOUGETUNITED

Jeudi 9 janvier 2025 à 21H00 GYMNASSE ANDRE PERRIER A ST MARCEL

FC NIVOLET CONTRE US LA RAVOIRE

DATE, HORAIRES ET LIEU A COMMUNIQUER AVANT LE 22 DECEMBRE 2024

FK MONTMELIAN CONTRE JS CHAMBERY

DATE, HORAIRES ET LIEU A COMMUNIQUER AVANT LE 22 DECEMBRE 2024

US CHARTREUSE GUIERS CONTRE HFC CHAMBERY

Mercredi 8 janvier 2025 à 21H00, GYMNASSE DES ECHELLES

SI UN CLUB NE PEUT PAS DISPOSE DE GYMNASSE, MERCI D'AVERTIR RAPIDEMENT LA COMMISSION

Coupes Futsal Féminines

Catégorie U12/13 FEMININE :

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{er} journée, samedi 11 ou dimanche 12 janvier 2025

2^{ème} journée, samedi 01 ou dimanche 02 février 2025

3^{ème} journée, samedi 08 ou 09 février 2025 si besoin

Demies finales les 15 ou 16 février 2025 si besoin

Finale le dimanche 02 mars 2025

PLATEAU A EN ATTENTE DE GYMNASSE

GAPS
US CHARTREUSE GUIERS
US LA MOTTE 2
CHY SAVOIE FOOT

PLATEAU B EN ATTENTE DE GYMNASSE

FC CHAMBOTTE
US LA MOTTE 1
US LA RAVOIRE
ST PIERRE SPORT



Catégorie U14/15 FEMININE :

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{er} journée, samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025 si besoin

2^{ème} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025

3^{ème} journée, samedi 01 ou 02 février 2025

Demies finales les 15 ou 16 février 2025 si besoin

Finale le dimanche 02 mars 2025

PLATEAU A

SAMEDI 4 JANVIER 2025

GYMNASSE DU COLLEGE A BARBY RDV 9H00 DEBUT 10H00

FC NIVOLET
BARBERAZ
US LA MOTTE SERV 2
GJ LA SAVOYARDE

PLATEAU B

SAMEDI 4 JANVIER 2025

GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN A CHAMBERY RDV 13H00 DEBUT 14H00

US LA MOTTESERV 1
GAPS 2
FC CHAMBOTTE
ST PIERRE SPORT

PLATEAU C

SAMEDI 4 JANVIER 2025

GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN A CHAMBERY RDV 15H30 DEBUT 16H15

GAPS 1
AIX FC
ENT BASSE MAURIENNE

Catégorie U16/17/18 FEMININE :

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{er} journée, samedi 11 ou dimanche 12 janvier 2025

2^{ème} journée, samedi 25 ou dimanche 26 janvier 2025 si besoin

3^{ème} journée, samedi 08 ou 09 février 2025

Demies finales les 15 ou 16 février 2025 si besoin

Finale le dimanche 02 mars 2025

PLATEAU A EN ATTENTE DE GYMNASSE LES 11 OU 12 JANVIER 2025

GAPS
BARBERAZ
FC AIX
FC CHAMBOTTE

PLATEAU B EN ATTENTE DE GYMNASSE LES 11 OU 12 JANVIER 2025

US LA MOTTE
GJ LA SAVOYARDE
ST PIERRE SPORT
F BOURGET UNITED



Catégorie SENIORS FEMININE :

Cette coupe aura lieu si au moins 6 formations sont inscrites.

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{er} journée, samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025 si besoin

2^{ème} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025

3^{ème} journée, samedi 01 ou 02 février 2025

Demies finales les 15 ou 16 février 2025

Finale le dimanche 02 mars 2025

PLATEAU A

GYMNASE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE

DIMANCHE 5 JANVIER 2025 RDV 13H00 DEBUT 14H00

CLUB SUPPORT A FUTSAL ROCHETTE O

DOMESSIN
A FUTSAL ROCHETTE O
DRUMETTAZ MOUXY
FC ROCHETTE
ENT APCR/LE BOURGET
ENT PONT/ BOURBRE

FINALE FUTSAL MASCULINE

Candidatures reçues :

FC DE HAUTE TARENNAISE

JS CHAMBERY

A FUTSAL ROCHETTE O

FINALE FUTSAL FEMININE

Candidatures reçues :

COGNIN SPORT FOOTBALL

A FUTSAL ROCHETTE O

TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 9 décembre 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La Commission lance un appel à candidature aux clubs pour l'organisation des finales des Coupes de SAVOIE pour cette saison 2024-2025 aux dates suivantes :

Samedi 05 avril pour la coupe U13 PITCH****

Jeudi 29 mai pour les coupes U13 PIGNIER- SERALINI et U11 Crédit Agricole

Samedi 07 juin pour les coupes U15 - U17 et U20

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 31 mai chez le vainqueur du championnat de division 1 de la saison dernière à savoir :

Le FC MERCURY

Le club candidat doit disposer d'un terrain herbe ou synthétique et de quatre vestiaires minimums.

******Pour la Coupe U13 Pitch le club organisateur doit disposer obligatoirement de DEUX terrains de foot à 11 avec cages de foot à 8**

Les candidatures doivent être adressées à la commission des Coupes (district@savoie.fff.fr) avant le 12 décembre 2024

Les candidatures seront validées par le comité directeur courant janvier

Candidatures reçues : COGNIN, MERCURY



TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

8^{ème} de finale le 22 février 2025

Tirage prévu le lundi 16 décembre 2024

RAFFIN

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu le lundi 16 décembre 2024

FEMININES A 8

1/4 de finale soit le 19-20 ou 21 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U17 TRONCY

le 14 décembre 2024 à 14h00

FC B.E MERCURY

vs

CHARTREUSE GUIERS

**A jouer impérativement à cette date
(prévoir terrain de repli au besoin)**

1/4 de finale le samedi 08 mars 2025

US LA RAVOIRE

vs

CHARTREUSE GUIERS ou MERCURY

US LA MOTTE SERVOLEX

vs

FCHT

AIX FC

vs

GAPS

FC NIVOLET 2 ou DRUMETTAZ MOUXY

vs

ST BALDOPH FC



U15 PILLET

1/4 de finale le dimanche 09 mars 2025

US LA MOTTE SERVOLEX	vs	UO ALBERTVILLE
AIX FC 2	vs	ENT F CHAUTAGNE
ES TARENTEISE	vs	GAPS 2
FC NIVOLET 2	vs	FCHT 2

TRANSMISSION FMI

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçon
Avec l'obligation de la transmettre le dimanche soir avant 20h00

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS
Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier

U13 PITCH

Plateaux restant à jouer avant le 22 février 2025

Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
UNIQUE T2	UNIQUE	SITE 1	504263 - F.C. LA ROCHETTE	✗ ⊕	2 / 5
UNIQUE T2	UNIQUE	SITE 2	515259 - U.S.C. AIGUEBELLE	✗ ⊕	1 / 4

La commission remercie les clubs qui ont utilisés correctement le FAL pour la première fois en Coupe.
Cependant il faut noter qu'il manque quelque feuille de plateau pour certains clubs et qu'à partir des prochains tours une amende de 35€ sera infligée pour document non parvenu.

U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL



U11 CREDIT AGRICOLE

2^{ème} tour le samedi 15 mars à 10h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL

**Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.**

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT FAL (football animation & loisir)

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



**Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via le mode de fonctionnement « FAL » au plutôt le mercredi suivant celui-ci.
Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.
Merci pour votre compréhension.**

**Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA**





FEMININES SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunions du 9 décembre 2024

COURRIER REÇU

Reçu : -

Courrier de Mme FONTY.

CŒUR DE SAVOIE

Terrain impraticable

ENT -CHAUTAGNE

Terrain impraticable

US DOMESSIN

Terrain impraticable

FC-HTE-TARENTOISE

Modification / **acceptée pour le 09/03/25**

Report de match -PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

15 décembre 2024

La commission reporte les matchs le 15 décembre 2024 :

Match N° 29203776 CS FOOTBALL / USC AIGUEBELLE

Match N° 29203773 US DOMESSIN / ENT APCR ESB

Avec article 26-10-2 prévoir à l'avance pour inversion ou terrain de repli et avertir la commission pour programmation.

EN CAS DE TERRAIN IMPRATICABLE LES MATCHS DEVRONT ETRE OBLIGATOIREMENT INVERSES ARTICLE 26-10-2, sous peine de match perdu par pénalité.

INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

La commission doit avoir impérativement le lundi précédent la rencontre avant 18 h00 toutes les modifications « horaires, terrains. »

SANS ACCORD DES 2 CLUBS LA COMMISSION PROGRAMMERA LES RENCONTRES A L'HEURE OFFICIELLE ET AU JOUR PREVU AU CALENDRIER.

HOMOLOGATIONS

Match n° 29203762 ENT-CHAUTAGNE / CŒUR SAVOIE FOOTBALL

Résultat :

CŒUR SAVOIE FOOTBALL

7 BUTS

3 POINTS

ENT CHAUTAGNE

0 BUT

0 POINT

FOOT LOISIRS – NOUVELLES PRATIQUES

Référent : Fabien FONTAINE

11 décembre 2024

Le district met à disposition gratuitement un kit « découverte » pour la pratique du **GOLF FOOT** et du **FUTNET** afin que les clubs puissent initier les licenciés à la pratique.

La pratique du Golf Foot consiste à envoyer, avec des frappes du pied, un ballon de football pour atteindre une cible, avec le moins de frappes possible ou le moins de temps possible.

L'avantage du golf foot est d'améliorer le potentiel technique et mental du joueur sous une forme ludique.

Le futnet était auparavant appelé « tennis ballon ».

Pour vous procurer les kits, prenez contact avec la commission foot loisir du district ou avec Édouard FROGER pour connaître les modalités et la période de prêt de mise à disposition du matériel.





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 11 décembre 2024

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : jeudi 31 octobre 2024 et samedi 14 décembre 2024

Lieu : BARBERAZ

Coût : 150 €

Inscriptions retenues : 15

Rafael GRATTESOL (FC HAUTE TARENTEISE)

Nael HAOULI – Kais CALLETTI – Rafael VICENTE BRAZAO (CA MAURIENNE)

Zakarya DGHOUGHFI – Come MICHEL (AS UGINE)

Lukas CHARPENTIER (FC NIVOLET)

Bastien HALTER (FC CHAMBOTTE)

Emre Taha AYDOGAN (ES TARENTEISE)

Mattéo FARION – Noé POMIN (FC MERCURY)

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Anaïs PARROUR (AS LA BRIDOIRE)

Cloé GAUDET TRAFIT (US PONTOISE)

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 28 octobre 2024

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 18 janvier 2025 et mercredi 5 février 2025

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 18

Olivier DALPHIN – Killian DULLIN – Thibaut ERRARD (FC BAUGES)

Antoine MIGUET – Lambert VITE (US LA MOTTE SERVOLEX)

Laura BUCHET DIT CARRON (FC CHAMBOTTE)

Dean PAJAJ (UO ALBERTVILLE)

Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)

Mame LY (CA YENNE)

Yoann BERGER MOLLARD (GAPS)

Yannick SCHENKL – Olivier OTT (AS LA BRIDOIRE)

Tristan TRILLAT – Allan PAUL – Pierre CHANROND (US DOMESSIN)

Hasan ERFIDAN – Gilles OKALA (ES TARENTEISE)

Sébastien DESSERTAZ (AIX FC)

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes **NOUVELLE DATE (report du 14/12/2024)**

Dates : dimanche 26 janvier 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 4

François MOREAU – Cédric BILLAUD (US DOMESSIN)

Tom BAUDIN – Dylan SOUBEYRAND (UO ALBERTVILLE)

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 7 mars 2025 et mercredi 23 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

**FORMATION
COMPLETE**



Inscriptions reçues : 3

Benjamin WEST (AS HTE COMBE DE SAVOIE)

Léo GAUDIN (UO ALBERTVILLE)

Enzo VALENZA CALY (ST REMY DE MAURIENNE)

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 17

Johnny HOAREAU – Thomas LAURENT (FC LAISSAUD)

Romuald BENDOTTI (MONTMÉLIAN A)

Alexandre DESCH (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Ilter SASMAZER (AIX FC)

Rudy HUOT – Godefroid SESSOU (UO ALBERTVILLE)

Baptiste ORDONNEZ (US LA MOTTE SERVOLEX)

Nicolas HOUDAYER (ST PIERRE SPORT)

Delphine TOUFFLET – Estelle MAISON (FC BAUGES)

Mathieu TESSIER (ENT F CHAUTAGNE)

Johan QUELQUEJEU – William GALOFARO – Romain PELLICIER (US CHARTREUSE GUIERS)

Romain CHEVALLIER (AS UGINE)

Jugen GUILBEAU (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

**FORMATION
COMPLETE**

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 2

Philippe SKORIC (ETS LE BOURGET DU LAC)

Dylan SOUBEYRAND (UO ALBERTVILLE)

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 29 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Mehmet GOK – Julien SQUARCIONI (FC BAUGES)

Vincenzo MALVASO - Luc FLEURY (MONTMÉLIAN A)

Salvatore GALLETTI – Laurent BRUNET (AIX FC)

Fode Mamoudou TOURE (UO ALBERTVILLE)

Arnaud HALLET (US CHARTREUSE GUIERS)

Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)

Jérémie DURET (FC ST BALDOPH)

Miguel DA SILVA E SANTOS – Mickael OLIVEIRA (PORTUGAIS CROIX ROUGE)

Candidats non prioritaires car hors département

Dorval LOURENCO (FC CRUSEILLES 74)

Abdelhamid BENAYAD (US ARGONAY 74)

Nathalie BALDECK (CS ST PIERRE EN FAUCIGNY 74)

Admed BOKARKA (US CULOZ 01)

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025



Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 11

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Jérôme BONTRON – Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)

Paul DA SILVA DIAS (AS HAUTE COMBE)

Raphaël DE BORTOLI – Dylan ROIGNAU – Raphaël GELLON (ES TARENTOISE)

Ethan GAUTIER (US LA RAVOIRE)

Sébastien MARTIN (US ST REMY DE MAURIENNE)

Jonathan POULIE (CA YENNE)

Rafael VICENTE BRAZAO (CA MAURIENNE)

- **Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Morgane PELLEGRIN (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

- **Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes**

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 4

Adil BOUZALMAD (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE (AIX FC)

Candidats non prioritaires car hors département

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 17 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Marco SALERNO (US ANNECY LE VIEUX 74)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Aymeric LATHUILE (ES TARENTOISE)

Sébastien PUIPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)



Romain LESUR (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 3

Mickael ROUX (US LA RAVOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Erwan GUIAVARC'H (ETS CERNEX 74)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

David BEQUIE (RIVES SP 38)





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 10 décembre 2024

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82
Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76
M. Jean Marc GUICHARD

Présent : Patrick JANET.

Excusés : René SAILE, Jean Marc GUICHARD.

COURRIER

F C HAUTE-TARENTOISE : courriers du 2 et du 9 décembre.

Concernant le courrier du 2 décembre, la commission des règlements statue uniquement sur des réclamations et évocations reçues (courrier a été transféré à la commission sportive Féminine).

À la suite de votre dernier courrier du 9 décembre, nous vous précisons qu'aucune décision n'a été prise par la commission des règlements.

DÉCISIONS

Dossier N°12 :

Match 28959397 : A PORTUGAIS CROIX ROUGE 2 – US DOMESSIN 1 seniors D3 poule A du 07/11/2024.

Evocation du club de APCR concernant la participation au match du joueur concerné, Susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

Réclamation recevable

Après étude du dossier **et sans réponse du club de DOMESSIN :**

- Attendu que le joueur concerné a été suspendu d'un match par révocation du sursis avec date d'effet au 04/11/2024 (PV numéro 694 du 30/10/2024)
- Attendu que le joueur concerné a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il était en état de suspension.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

Décide match perdu par pénalité à DOMESSIN

Résultats du match :



APCR 2 : 3 pts 1 but

DOMESSIN : (-1pt) 0 but

Remboursement des frais d'appui 30€ par DOMESSIN

Inflige au joueur concerné, un match de suspension à compter du lundi 16 décembre 2024.

Inflige une amende de 175€ au club de DOMESSIN pour avoir fait jouer un joueur suspendu.

Transmet à la Commission compétente pour homologation

Dossier N°13 :

Match 28958136 : FC LAISSAUD 2/ AS LA BRIDOIRE 1 Seniors D4 poule A du 24/11/2024.

Evocation du club de Laissaud 2 concernant la participation au match du joueur concerné Susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

Réclamation recevable

Après étude du dossier :

- Attendu que le joueur concerné a été suspendu d'un match par révocation du sursis avec date d'effet au 18/11/2024 (PV numéro 696 du 13/11/2024).
- Attendu que le joueur concerné a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il était en état de suspension.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

Décide match perdu par pénalité à LA BRIDOIRE

Résultats du match :

LAISSAUD 2 : 3 pts 1 but

LA BRIDOIRE : (-1pt) 0 but

Remboursement des frais d'appui 30€ par LA BRIDOIRE

Inflige au joueur concerné, un match de suspension à compter du lundi 16 décembre 2024

Inflige une amende de 175€ au club de LA BRIDOIRE pour avoir fait jouer un joueur suspendu.

Transmet à la Commission compétente pour homologation

Dossier N°14 :

Match 29575051 : FC DU NIVOLET 1 / AIX FC 1 U13 D1 Poule A du 30/11/2024.

Evocation du club d'AIX concernant la participation au match du dirigeant NDIAYE Jacques licence numéro 2348061939 susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

Evocation rejetée, non conforme aux règlements généraux de la FFF (article ci-dessous)

L'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F. qui précise que « La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlements.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Résultats du match :

F.C. DU NIVOLET : 3 pts 6 buts

AIX FC : 0 pts 3 buts

- transmet à la Commission compétente pour homologation



COMMISSION d'APPEL en MATIERE RÉGLEMENTAIRE

11 décembre 2024

Objet : DOSSIER N° 3 : Appel du Club de l'ENTENTE SPORTIVE DRUMETTAZ MOUXY contre la décision de la commission des règlements parue dans le PV n° 699 du 4 décembre 2024 concernant le Match n°29746584 – coupe TRONCY U17 – FC NIVOLET 2 – ENT S DRUMETTAZ MOUXY – du 19/10/2024.

Les personnes concernées par ce dossier, sont convoquées le :

Le lundi 16 décembre 2024 à 18h30

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

**Le Président de la Commission,
F. FONTAINE**

A noter : la Maison des Sports fermant à 17h00, pour accéder au District de Savoie de Football, en dehors de cet horaire, merci de bien vouloir sonner (sonnette à gauche de la porte d'entrée), si aucun membre n'intervient, merci de contacter le District au 04 79 33 84 45



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 9 décembre 2024

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS,

NOTE AUX CLUBS

DÉSIGNATIONS ARBITRES

Sur la gestion arbitrale des 2 derniers week-ends passés,
Situation: Via le réseau portail FFF des désignations « Arbitre »

Nous CDA, nous sommes désolés du manquement et/ou absence des arbitres désignés sur vos matchs

Attendu qu'il n'a pas été possible de la prise en compte des désignations arbitres
Dans la gestion (dite convenable) pour les arbitres et vous clubs pour les rencontres,
Via les comptes MY FFF individuels

Une des raisons qui valident de nombreux manquements de présence des arbitres sur vos matchs.

Reste pour la CDA, le traitement des manquements non officiels et rapportés en tant que tel.

REUNION PLENIERE de CDA

Mail, Courrier Arbitre:

-Melle Fatima EDDOUM (MERCURY), rapport sur fait d'avant match du 17/12/24. N° match 29423700

-M. Mehmet KARABULUT (indépendant), demande à faire des accompagnements "arbitre".

-Mme Sandra FONTI (UGINE), gestion de la FMI (lors d'un match qui est remis).

Mail, Courrier UNAF SAVOIE :

-M. Christophe DUPAYS membre du bureau, signale le changement d'horaire de la réunion du 09/12/24



-M. Christophe DUPAYS responsable juridique de l'UNAF SAVOIE pour faire suite à une certaine opposition de sa présence à la commission de discipline du 09/12/24, signale que se sera M. Alphonse LOMBARD (Président de l'UNAF SAVOIE) qui le remplacera.

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur :

- M. Gérard SOTO accompagnement de M. Said MAAMRI (C A M), du 07/12/24
- M. Sauveur MICALLEF accompagnement de M. Ali KHAJJOU (AIX LES BAINS), du 01/12/24
- M. Sauveur MICALLEF observation de M. Remy DELHOMME (MERCURY), du 01/12/24
- M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Angélo PAROLINI (ST BALDOPH), du 01/12/24
- M. Alphonse LOMBARD observation de M. Esat YLDIRIM (CSF), du 01/12/24
- M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Said MAAMRI (CAM), du 01/12/24
- M. Alphonse LOMBARD observation de M. Emmanuel PERRON (indépendant), du 22/11/24
- M. Alphonse LOMBARD observation de M. Youness EL BOUZIANI (AIX LES BAINS), du 10/11/24

Mail, Courrier Club:

- M. Rouchdi HAMDA (Président du club de l'UOA), demande à participer à la réunion plénière de CDA du 12/12/24
Réponse : Nous prenons en compte votre demande, mais pas pour cette réunion. Nous vous convoquerons ultérieurement à la prochaine réunion plénière.
- M. Kader OUAZENE (E S TARENTEISE), question sur match gestion de match remis et déplacement d'arbitre

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF:

- Commission Régional d'Arbitrage LIGUE AURA, confirmation de désignation d'assistant (compétition Ligue)
- Commission Formations LIGUE AURA, demande de stock matériel FIA des districts
- M. Denis CRESTEE (Secrétaire Général du Comité Directeur District de SAVOIE) compte rendu CDA à l'AG de début de saison de LA ROCHETTE

DOSSIERS "FAUTE TECHNIQUE"

Réunion de CDA du 09 décembre 2024

La Commission des Arbitres : Mrs Daniel DESMARIEUX (Président de CDA), M. Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Emmanuel BONTRON,

Dossier 1

RESERVE DEPOSEE par le club de SUD LAC
Compétition Senior D3
Match : SUD LAC contre CHY FOOT 73
POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE MATCH N° 28959413
du 24 novembre 2024
Résultat du match : 0 – 1
Appui de réserve par M. Pierre JUPIN (SUD LAC), le 25 /11/24 0 17h40
Rapport de M. Ernest PICQUE (ARBITRE)

La commission :

Après étude des pièces au dossier,
Jugeant sur la forme, dit la réserve irrecevable (non-conforme à l'Article 146 R. G de la FFF) réserve posée par le dirigeant responsable d'équipe M. Cyril LAMBERT
Jugeant sur le fond, dit la réserve irrecevable, attendu que l'arbitre a appliqué un règlement conforme à la réglementation de la compétition en vigueur.
C'est-à-dire l'arbitre indique clairement en gestuelle d'un Coup franc avec coup de sifflet au lieu de la validation d'un but



Règlement Arbitre : On ne siffle pas un but, sauf en cas de litige et validation d'un but. L'arbitre indique clairement de part sa gestuelle un CF contre l'équipe de SUD LAC. Et son écrit sur prise de décision.

Par ces motifs :

Ne reconnaît pas la faute technique d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour validation du résultat de la rencontre

Dossier 2

RESERVE DEPOSEE PAR le club du C A YENNE

Compétition Jeune U15 D2

Match : NIVOLET contre C A YENNE

POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE MATCH N° 2599864375

du 17 Novembre 2024

Résultat du match : 1 – 1

Appui de réserve : Non formulée et appuyée par le club

Rapport de M. Ali KHAJJOU (ARBITRE)

Rapport de M. Jean-Pierre BUTEL (Accompagnateur d'arbitre)

La commission :

Après étude des pièces au dossier,

Jugeant sur la forme, dit la réserve irrecevable (non-conforme à l'Article 146 R. G de la FFF) réserve non appuyée par le club du C A YENNE

Jugeant sur le fond, dit la réserve recevable, attendu qu'un arbitre se doit de siffler s'il y a une faute dans le jeu qui est reconnue comme telle, se doit d'être accompagnée par une reprise de jeu par CF (Direct ou Indirect).

Par ces motifs

Ne reconnaît pas la faute technique d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour validation du résultat de la rencontre

CONVOCAION CDA

Dossier 3

Match de Coupe de SAVOIE U15 de COUPE DE SAVOIE

FC NIVOLET –CHARTREUSE GUIERS

Suite au fait de jeu et prise de position de faits de jeu.

Suivant les rapports de :

-Hugo POINTET (arbitre du match)

-M. Francis MOREL BIRON (Club de CHARTREUSE GUIERS)

Rapport sur communication téléphonique de M. Ismael BELAROUCI (FC NIVOLET)

LA Commission des Arbitres décide la convocation officiellement les personnes citées :

Le lundi 16 décembre 2024, à 19h00

Au siège du District (Salle à définir)

M. Ismael BELAROUCI (FC NIVOLET) spectateur

M. Hugo POINTET (MERCURY) arbitre du match

M. Francis MOREL – BIRON (CHARTREUSE GUIERS) représentant le club

M. Valentin SIMAC-LEJEUNE (FC NIVOLET) dirigeant responsable



REUNION PLENIERE de CDA

RÉUNION PLÉNIÈRE

La réunion plénière de CDA se déroulera le 12 décembre 2024 à 19h15

(Salle du Comité Directeur)

Sont convoqués ;

M. Didier ANSELME (Président du District de Football de SAVOIE)

M. Daniel DESMARIEUX, (Président de la Commission des arbitres et membre du Comité Directeur du District de Football de SAVOIE)

M. Denis CRESTEE (représentant des Arbitres au comité directeur du District de Football de SAVOIE)

Les membres de la CDA de droit :

Mrs. Jacky MESTACH, Gérard SOTO, M. Emmanuel BONTRON, M. Alphonse LOMBARD, M. Evan BONTRON, M. Luc ALIX, Christophe DUPAYS,

Invités :

M. Alain CARIGLIO (Président de la Commission Gestion des incivilités)

Mme Sandra FONTI (Présidente de club)

M. Hugo COURNARIE (Membre de la Commission Technique)

M. Bernard CAMUS (Membre de la Commission d'Appel)

M. Tayfun DURMAZ (arbitre indépendant)

REUNION FUTSAL ARBITRAGE



Une Formation FUTSAL ARBITRAGE et gestion des rencontres « COUPE DE SAVOIE »

Se déroulera le dimanche 29 décembre 2024 à 17h00

(Salle à définir)

Les responsables de la séance de formation :

M. Emmanuel BONTRON (Responsable Arbitrage FUTSAL SAVOIE)

M. Evan BONTRON (Arbitre FUTSAL LIGUE)

Tous les arbitres désireux de participer à ces compétitions officielles de Coupe de SAVOIE de FUTSAL.

Se devront d'être présents à cette formation,

pour être potentiellement désignable sur les plateaux ou matchs de FUTSAL .

De plus

Pour les arbitres officiants sur la compétition FUTSAL SENIORS CHAMPIONNAT (SAVOIE/ISERE)

sont de droit convoqués et invités à suivre ce module de formation FUTSAL (pour être potentiellement désignable sur les plateaux ou matchs de FUTSAL, également)

RATTRAPAGE UNIQUE TEST PHYSIQUE et THEORIQUE – SAISON 2024/2025



**A l'attention des clubs et Arbitres :
Arbitres des clubs et Statut Indépendant,
Présidents, Dirigeants, Educateurs**

Retrouvez ci-dessous la date de la séance ultime du test physique et théorique.
Qui concerne les arbitres

Elle se déroulera à la date suivante :

Du samedi 25 janvier 2025

Le test physique sera (communiqué ultérieurement)

Le test théorique se déroulera au siège du district de Football de SAVOIE

Vous trouverez la liste des arbitres convoqués ci-joint :

Test Physique:

M. Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN)

M. Jérôme SOLTYZIAK (AIGUEBELLE)

M. Gérard SOTO (LA RAVOIRE)

Test Théorique:

M. Tayfun DURMAZ (indépendant)

Test Physique et Théorique :

M. Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE)

M. Cédric CROZIO (J S C)

M. Faical REMILI (VAL D'HYERES)

M. Antony GROS (indépendant)

M. Tolgahan KOCA (indépendant)

M. Salim ABADDAR (C A MAURIENNE)

M. Hamza BENKEMOUCHE (J S C)

M. Benoit MISSON (BOZEL)

M. Benoit TRASSARD (CŒUR DE SAVOIE)

M. Didier CAUCHETEUX (ST REMY MAURIENNE)



M. Cédric CROZIO (J S C)
M. Khalil FATNI (U O ALBERTVILLE)

M. Mohamed AYARI (C S F)
M. Remi BENOIT (LA BATHIE)
M. Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS)
M. Jacky MESTACH (MODANE)
M. Bernard CAMUS (HAUTE TARENTOISE)

M. Nauram ANLI (BARBERAZ)
M. Youssef FOUAZI (J S C)
M. Youssef RHIFARI (J S C)
M. Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTOISE)
M. Fabrice HAND (MONTMELIAN)
M. Mohamed SMAILI (U S PONTOISE)
Mme Vanesa CORVERA (HAUTE TARENTOISE)

M. Fabien EXCOFFIER (U O A)
M. Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE)
M. Samir KAHOUIM (COGNIN)
M. Cedric LECORNE (CUINES)
M. Youssef LAHMIDI (AIX LES BAINS)
M. Romuald PINET (HAUTE TARENTOISE)

Melle Shaina MILLIEX (AIGUEBELLE)
M. Brian RAPHAEL (CUINES)
M. Ismael AL BAHRAOUI (LA RAVOIRE)
M. Noureddine CHELOUFI (U O ALBERTVILLE)
M. Abdelhamid BELLIR (AIX LES BAINS)
M. Mathis COUX (LA MOTTE SERLOILEX)
M. Grégoire DONNEAUD (C S F)
M. Timothée DONNEAUD (C S F)
M. Makhan FOFANA (C A MAURIENNE)
M. Habib NEFFATI (LAISSAUD)
M. Yasin YADOGAN (TARENTOISE)
M. Alexis PESENTI (AIGUEBELLE)
M. Aymen OUTMANI (UGINE)
M. Yanis GIGANTE (ST MICHEL MAURIENNE)

A NOTER

Les arbitres non-présents seront malheureusement et obligatoirement sanctionnés conformément la gestion réglementaire de la CDA 2024/2025

A savoir sanction :

- Rétrogradation de niveau d'arbitrage
- Suspension systématique
- etc.... (conformément au règlement de CDA 2024/2025)



RESULTATS - FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE



FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors.

Elle se déroulera aux dates suivantes :

Du samedi 25 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2025 (séance 1 à 6)

Et le samedi 1^{er} février 2025 (séance 7 administrative et examen)

au

DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue.
Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats
(Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21 ou
formations@laurafoot.fff.fr

NOTE AUX CLUBS



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Il est important de ne pas sous-estimer le manque d'Arbitre



Foot SAVOIE



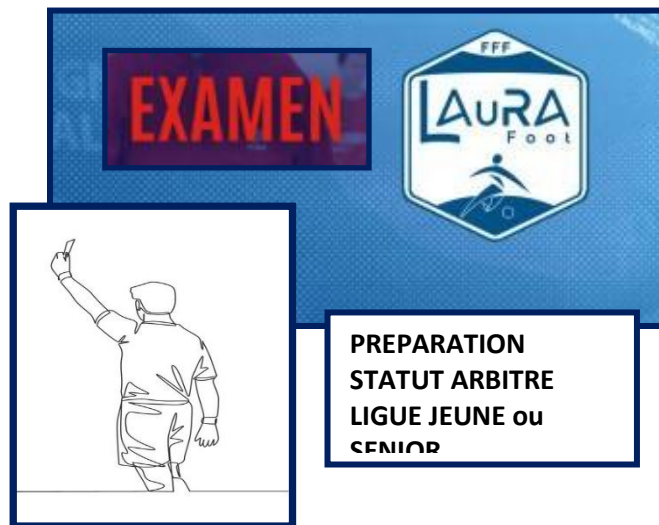
PV N°700 du 11 décembre 2024

Que ce soit pour vous (statut d'Arbitrage)
et
Nous CDA (gestion de vos championnats)

Ne prenez pas à la légère ce manquement il est plus important de saison en saison.
Nous vous invitons à présenter vos futurs candidats à cette fonction (à la prochaine FIA, de **janvier 2025**)

Pensez à votre statut d'arbitrage

FORMATION LIGUE ARBITRAGE



INFORMATION :

A l'attention des arbitres inscrits et qui suivent la formation LIGUE

Contacts des formateurs :

M. Emmanuel BONTRON : 07-89-61-94-46

M. Evan BONTRON : 06-40-72-18-72

DATES A RETENIR CDA

- Lundi 09 décembre 2024 : Réunion CDA
- Jeudi 12 décembre 2024 : Réunion Plénière CDA
- Lundi 16 décembre 2024 : Réunion CDA





COMMISSION FAFA

Président : Christophe VALENTINO

9 décembre 2024

Note aux clubs

Les réponses aux courriels/courriers seront uniquement communiquées par voie de FOOT SAVOIE.

Informations F.A.F.A. Equipement – Saison 2024/2025

Les collectivités/clubs souhaitant déposer un dossier de demande d'aide au titre du F.A.F.A. doivent transmettre au district, le dossier complet.

Date limite de réception des dossiers complets : 30 Décembre 2024.

Passé cette date, aucun dossier ne sera recevable.

Tous les dossiers devront être impérativement présentés par les collectivités.

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges 2024/2025 (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf



Equipement - Réponses aux clubs/Collectivités

Réponse à UGINE :

La Commission accuse réception de vos documents en complément de votre dossier.
Dossier en cours d'instruction.

Pour rappel : les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide.

Réponse à APREMONT :

La Commission accuse réception de vos documents. En cours d'instruction.

Pour rappel : les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide

Réponse à ST REMY DE MAURIENNE :

La Commission accuse réception de votre courriel du 3 décembre 2024 concernant le projet de remplacement de l'éclairage du terrain municipal par un éclairage LED.

Dans l'attente du retour de la DAP, vous pouvez dès à présent nous transmettre votre dossier F.A.F.A. qui sera complété au retour de la notification.

Réponse à ST BERON (GAPS) :

La Commission prend note de votre courriel.

Merci de bien vouloir informer la Commission dès la fin des travaux pour programmer une visite.

Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan :

Demande de renseignements en date du 2 décembre 2024 : projet de regroupement des stades ST JEAN DE MAURIENNE/VILLARGONDRAN/ST JULIEN MONTDENIS.

Un courriel de réponse a été adressé.

La Commission vous contactera prochainement.

Réponse à USC AIGUEBELLE :

La Commission accuse réception de votre demande de rendez-vous du 26 courant et vous contactera prochainement.

Réponse à ST MICHEL DE MAURIENNE :

La Commission accuse réception de votre demande de renseignements du 20 courant et vous contactera prochainement.

Réponse à LA BATHIE :

La Commission accuse réception de votre courriel pour votre projet d'éclairage du terrain d'honneur du stade d'Arbine.

Après étude de votre demande : votre projet serait éligible sous réserve de respect des consignes du cahier des charges FFA Equipement et du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Vous pouvez prendre connaissance du cahier des charges à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf



Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Tous les dossiers complets doivent impérativement être adressés au District avant le 30 décembre 2024.

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.

Vous devrez nous faire parvenir une demande d'avis préalable éclairage (jointe dans le courriel) accompagnée des documents demandés.

Réponse à HAUTE COMBE :

La Commission prend note de votre courriel et vous contactera prochainement pour un rendez-vous.

Réponse à VILLARGONDRAN :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant la réalisation d'un terrain synthétique sur la commune en lieu et place du terrain en pelouse naturelle et sur son futur classement.

La Commission des Terrains vous confirme que votre futur terrain synthétique mesurant 100*60 m, classé actuellement en T5, pourra conserver, ce classement avec ses dimensions existantes, sous réserve du respect de l'ensemble du règlement des Installations Sportives de la FFF.

Vous trouverez ci-après le lien vous permettant de télécharger ces règlements fédéraux :

<https://media.fff.fr/uploads/document/766379259a7fbb0519b1d628defbc45f.pdf>

Nous vous invitons à consulter, en première lecture, le tableau de synthèse (pages 140 à 143) qui résume les obligations réglementaires.

La Commission reste à votre disposition pour une éventuelle rencontre pour échanger sur votre projet.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Equipement - Dossiers à échéance 1^{er} semestre 2025

- DOMESSIN
- ST BALDOPH

Un courriel a été envoyé à la collectivité pour liste des documents à fournir.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 9 décembre 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – David CORMIER - Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN – Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.



IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission Discipline du 9 décembre 2024						
Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
09/12/2024	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	01/12/2024	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	02/12/2024
09/12/2024	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. D'UGINE	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	Minimes U15 D1	Entraîneur	A.S. DE BARBERAZ	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	Minimes U15 D1	Joueur	A.S. DE BARBERAZ	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D4	Joueur	A.S. LA BRIDOIRE	24/11/2024	1 Match Ferme	16/12/2024
09/12/2024	D4	Joueur	A.S. MONTAGNY	01/12/2024	Auto suff pas rap arbit+1MF par révoc sursis ou IF	02/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	APREMONT FC	01/12/2024	2 MF dont Auto	02/12/2024



Foot SAVOIE



PV N°700 du 11 décembre 2024

09/12/2024	Minimes U15 D1	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	01/12/2024	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	02/12/2024
09/12/2024	Minimes U15 D1	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	Minimes U15 D1	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	01/12/2024	4 MF dont Auto	02/12/2024
09/12/2024	D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D4	Entraîneur	C.A. YENNOIS	01/12/2024	Auto + 1 match avec sursis	02/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	CHALLES S.F.	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	30/11/2024	Auto + 1 match avec sursis	03/12/2024
09/12/2024	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D1	Dirigeant	ENT. S. DE TARENDAISE	24/11/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	09/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	ENT. VAL D HYERES	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	ENT. VAL D HYERES	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/12/2024	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	02/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	01/12/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	16/12/2024
09/12/2024	Cadets U17 1	Joueur	F.C. DU NIVOLET	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	01/12/2024	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	02/12/2024
09/12/2024	Cadets U17 1	Joueur	F.C. ST BALDOPH	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	Cadets U17 1	Joueur	F.C. ST BALDOPH	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024



Foot SAVOIE



PV N°700 du 11 décembre 2024

09/12/2024	D3	Joueur	F.C. ST MICHEL SP.	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024		Dirigeant	F.C. VILLARGONDRAN		2 Matches Fermes	16/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	U20 DISTRICT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT- PAYS SAVOYARD	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	01/12/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	02/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	MONTMELIAN A.	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D1	Entraîneur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	U20 DISTRICT	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	Cadets U17 1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	30/11/2024	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	01/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	10/11/2024	1 Match Ferme	16/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	Cadets U17 1	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	30/11/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	01/12/2024	Auto suffisant	02/12/2024
09/12/2024	D3	Joueur	U.S. PONTOISE	01/12/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/12/2024



ANNEXES

- Amendes
- Rencontres
- Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives
- Lettre « Tournée des Popottes »
- Protocole commotion cérébrale

